

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

24 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 24 mai 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme PELLUAU Carole, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLE Sophie, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien.

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 20

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 2

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. LEBREC Michel donne pouvoir à M. Patrice TARBE de SAINT-HARDOUIN

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle donne pouvoir à Mme FERRAND Claude

Etaient absents excusés :

Mme MERCIER Céline

Etaient absents non excusés : Néant

Madame LABREVOIT Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 27 / 2022

DEMANDE DE SUBVENTION VÉLO SPORT MONNAIE

Madame Claude FERRAND, adjoint délégué aux finances, présente la demande de subvention présentée par le Vélo Sport Monnaie pour l'organisation de deux courses sur le territoire communal, les 15 mai 2022 et 10 septembre 2022.

La somme afférente à ces compétitions représente respectivement 2 268 € et 1 365 €.

Le crédit inscrit au budget primitif communal, au compte 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) de 23 000 € déduction du crédit de 18 415 € affecté par délibération n°14/2022 du 28 mars 2022, permet l'octroi d'une subvention de 3 633 €.

Il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 3 633 € pour l'année 2022 au Vélo Sport Monnaie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **décide** du versement de la subvention de 3 633 € pour l'année 2022 au Vélo Sport Monnaie.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



**Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE**